

DEMANDE DE DOSSIER MEDICAL D'UN MINEUR

(Conformément au décret n° 2003-462 du 21 mai 2003)

Vous souhaitez obtenir des informations sur le contenu du dossier médical d'un mineur. Pour ce faire, **vous devez impérativement pouvoir justifier de l'autorité parentale** (conformément à l'article L. 1111-7 du CSP). La communication du dossier ne pourra s'effectuer qu'après avoir vérifié dans le dossier du mineur s'il n'a pas, au cours de son hospitalisation, manifesté son opposition à une telle communication.

Afin de satisfaire votre demande, je vous remercie de bien vouloir compléter ce formulaire et de le retourner à l'adresse suivante :

Centre Hospitalier Chalon sur Saône William Morey
A l'attention du Directeur - Direction Clientèle
4 rue Capitaine Drillien - CS 80120 - 71321 CHALON SUR SAONE CEDEX

➤ Je soussigné(e) Madame Mademoiselle Monsieur

NOM : Prénom :

Né(e) le : Domicilié(e) :

..... Téléphone :

En qualité de :

➤ souhaite obtenir la copie des pièces de son dossier médical selon le décret 2003-462 du 21 mai 2003, en particulier :

le(s) compte(s)-rendu(s) d'hospitalisation du/...../..... au/...../.....

d'autre(s) document(s) au titre de l'article R.1112-2 du Code de la Santé Publique (à préciser sur papier libre le cas échéant)

➤ **Hospitalisation(s) ou consultation(s) concernée(s)** (il est recommandé de fournir un maximum de renseignements pour les dossiers anciens afin de faciliter les recherches) :

⇒ Dates, services et médecins :
.....
.....

➤ **Concernant l'enfant**

NOM : Prénom :

Né(e) le :

➤ **Mode de communication des pièces du dossier (copies)**

consultation sur place ^①

consultation sur place et remise de copies ^{① ② ③}

envoi de copies ^{② ③} (facturation des copies + frais d'envoi, conformément à l'article L1111-7 du CSP)

^① **Vous avez la possibilité de vous faire accompagner d'une tierce personne de votre choix lors de la consultation.**

^② Pour donner suite à votre demande, il est impératif de joindre une **copie de votre pièce d'identité** et une **copie de votre livret de famille (ou acte de naissance)**.

Pour les parents divorcés, joindre une **copie du jugement de divorce portant mention de l'autorité parentale**.
Si vous n'êtes pas un parent de l'enfant mais que vous détenez l'autorité parentale, joindre toute pièce justificative.

^③ **Vous trouverez en annexe les modalités de facturation appliquées pour la duplication et l'envoi des dossiers médicaux par le Centre Hospitalier de Chalon sur Saône William Morey.**

Fait le : Signature